

Programme de la formation

« Concevoir et mettre en place un mécanisme d'alerte »

Dates : du 5 au 6 juillet 2021
Horaires à titre indicatif : 9h30 – 17h30
Lieu : Auberge de Jeunesse Yves Robert - 20, esplanade Nathalie Sarraute
75018 Paris

Intervenantes : Marie Perrault, avocate traitant principalement des problématiques liées aux enquêtes internes, prévention des risques, RSE et droit pénal des affaires
Yuna Lesteven, avocate traitant principalement des problématiques liées au RGPD, enquêtes internes, RSE et droit pénal des affaires

Objectifs de la formation :

- Comprendre l'esprit de la loi Sapin 2.
- Assurer la mise en conformité de votre organisation avec les dispositions de la loi.
- Mieux appréhender l'alerte comme outil de gestion de crise.
- Avoir les outils pour concevoir et mettre en place un mécanisme d'alerte adapté à vos besoins.

JOUR 1		
9h30-13h	Ouverture de la formation - Présentation des participant·e·s et de leurs attentes - Présentation des formatrices, des objectifs et du déroulé de la formation - Quizz d'évaluation des connaissances	
	1- Fraude et anticorruption Fondements juridiques Les exigences de lutte anticorruption issues de la loi Sapin II - Les 8 piliers du dispositif de prévention et de détection - Les risques en cas d'inexécution - Les conventions judiciaires d'intérêt public - Le calcul des seuils	Apports théoriques
	La notion de « lanceur et lanceuse d'alerte » - Création du statut et protection – loi Sapin II - Les lanceurs d'alerte dans l'actualité - Directive européenne - Les mécanismes d'alerte Cas pratique : vérification protection des lanceurs d'alerte	Apports théoriques Echanges entre participant·e·s Travaux en groupe
14h-17h30	L'obligation légale d'établir une procédure d'alerte - Les recommandations de l'AFA - Les infractions visées par le dispositif - Corruption (forme et conséquences) - Violences sexistes et sexuelles	Apports théoriques

	Atelier réflexion : traitement d'une alerte et retours sur expérience	Travaux individuels
	Parties prenantes du mécanisme - Les acteurs et actrices ressources et leurs rôles respectifs - L'importance de la gouvernance et de la communication	Apports théoriques
	La mise en place de dispositifs de prévention - Code de bonne conduite - Procédure d'alerte et de traitement des alertes - Élaboration d'une procédure formalisée de recueil et d'accusé de réception des plaintes Atelier rédaction : Première réponse au lanceur d'alerte - Élaboration d'une procédure de traitement de l'alerte - Les enjeux RGPD Atelier : réalisation d'une étude d'impact	Apports théoriques Travaux individuels Echanges entre participant·e·s Travaux de groupe

JOUR 2		
9h30-13h	Les suites de la procédure et les sanctions - Les suites pénales - Les suites civiles et commerciales - Les suites prud'homales - L'impact réputationnel Atelier : entretien au cours d'une enquête interne	Apports théoriques Mise en situation ?
	Enquête interne : les points sensibles - Les entretiens - La rédaction du rapport	Apports théoriques
	2- PSEA – Protection contre les violences sexistes et sexuelles Fondements juridiques - Les obligations légales - Les seuils - Les tendances	Apports théoriques
14h-17h30	Mise en place d'un système d'alerte - Différences avec le système d'alerte anticorruption - Comment gérer la multiplicité des systèmes d'alerte ?	Apports théoriques Echanges entre participant·e·s
	La gouvernance PSEA - Gestion des ressources : coûts et effectifs - Intégration du PSEA aux obligations de vigilance	Apports théoriques
	Actualités et évolutions Cas pratique : Retours sur expérience (point de vue de l'entreprise / point de vue du contentieux pénal) Atelier Rédaction : Note de communication diffusée auprès des collaborateurs	Cas pratique Travaux individuels

	Sanctions et contrôle	Apports théoriques
	Arrêt de la formation à 16h puis Q&A	

Fin de la formation
Evaluation des connaissances et de la formation en ligne

L'animation des différents modules repose sur des méthodes pédagogiques variées permettant d'alterner entre acquisitions de savoirs théoriques et mises en pratique des connaissances acquises :

- Sessions d'exposés par la consultance
- Exercices pédagogiques et travaux de groupe
- Temps individuels de travail et de réflexion
- Cas pratiques/mises en situation/Jeux de rôles
- Discussions/débats/échanges d'expériences (temps collectifs)

Un questionnaire d'entrée et de sortie ou tous autres moyens seront proposés au groupe pour évaluer ses connaissances et sa progression en fin de formation.

Un questionnaire d'évaluation de la formation en ligne (PC portable/Smartphone) sera à compléter sur place et un bilan oral, à chaud, aura lieu en fin de formation.